



PC.DEL/809/11  
1 September 2011

Original: FRENCH

Conseil permanent du 1 septembre 2011

## **Intervention commune de la Suisse, San Marino, le Norvège et l'Andorre au sujet de la peine de mort au Bélarus**

Merci, Monsieur le Président

Au sujet de la peine de mort au Bélarus, la Suisse avait fait état lors du Conseil permanent du 3 mars dernier des cas de Messieurs Gryshkautsou et Burdyka dont les appels en grâce avaient été rejetés par le Président du Bélarus. D'après les informations à notre disposition, ces deux personnes auraient été exécutées au mois de juillet. Nous sommes consternés par cette nouvelle.

Toujours d'après nos informations, les familles des condamnés n'auraient pas été informées officiellement des exécutions. Nous prions les autorités du Bélarus à confirmer le sort des condamnés aux familles, qui ont le droit à la vérité, et à leur restituer les corps des personnes décédées.

Le Bélarus est le dernier Etat du continent européen où la peine de mort est encore pratiquée. Les exécutions sont marquées par le sceau du secret et par un non respect des garanties procédurales dictées par le droit international.

Nous appelons une fois de plus le Bélarus à déclarer un moratoire sur la peine capitale et à commuer en peines d'emprisonnement les sentences de tous les condamnés à mort.

Quant à la situation générale des droits humains dans le pays, le Bélarus devrait donner un signal fort à la communauté internationale en respectant les engagements pris au sein de notre organisation.

Nos pays s'opposent à l'usage de la peine capitale en toutes circonstances. La peine capitale constitue une forme de punition cruelle et inhumaine, et ce quelque soit le crime perpétré. C'est pour cette raison que nous appelons tous les Etats participants, y inclus les Etats Unis dont on vient de parler, appliquant encore cette forme de punition à l'abolir dès que possible.